

Comité d'Établissement Schindler



COMITE D'ETABLISSEMENT SCHINDLER ILE DE France

21 bis, rue Aristide Briand - BP 38

92174 VANVES CEDEX

Tél : 01 40 95 20 05

Fax : 01 40 95 20 09

Email : ce-schindler-idf@wanadoo.fr

BULLETIN N° 70

FEVRIER 2012

SOMMAIRE

- P 2 Balnéothérapie
- P 3 **Edito : 2012 : La fin du monde ou la fin d'un monde ?**
- P 4 Week-end de l'Ascension à Vienne
- P 6 Billetterie Disney et Aquarium Sea Life
- P 7 **La justice valide les comptes du CE (art.)**
- P 8 Week-end de Pentecôte à Berlin
- P 10 Carte de pêche 2012
- P 11 Subvention séjours enfants
- P 12 Week-end libre à Istanbul
- P 14 Nouvelle activité : Simulateur chute libre
- P 16 **CIF/DIF : info formation Professionnelle (art)**
- P 18 Bulletin inscription week-ends
- P 19 Spectacles
- P 23 **CHSCT : Schindler, délinquant social (art)**



Un jour pour prendre soin de soi !

UNE JOURNEE DE BALNEOTHERAPIE

Aux portes de la Sologne, à seulement une heure de Paris...

Droit à billetterie une fois par semestre.

Billet valable un an à partir de la date d'émission

PRIX CE : 61 euros

(au lieu de 110 euros, tarif entreprise)

Ce prix comprend :

la formule Escapade Balnéades

+ 1 déjeuner au pavillon de Limère

Formule «Escapade Balnéades» :

- 1 bain hydromassant aux huiles essentielles,**
- ou 1 douche affusion ou 1 banquette hydromassante**
- et 1 soin visage beauté express**



Vous aurez l'accès illimité à l'**Espace Aquavitalité** (Bassin à 33°, cascades, cours d'aquagym), à l'**Espace détente** (sauna, hammam, salle de repos et tisanderie) et à l'**Espace Fitness** (salle de musculation, salle de cardio-training, cours de gymnastique)

Demande de billetterie à remettre à un élu ou à faire parvenir au CE accompagnée de votre règlement.

NOM et PRENOM DU SALARIE :

Adresse :

.....TEL

NOMS	PRENOMS	DATES NAISSANCE	LIEN DE PARENTE	PRIX

2012 : la fin du monde ou la fin d'un monde ?

Tous les médias nous l'annoncent, 2012 sera une année difficile. Difficile pour qui ? Pour les banquiers, qui vivent sous la perfusion constante des gouvernements donc de nos impôts ? Non. Pour les patrons des grandes entreprises, qui continuent la destruction des emplois pour sauvegarder leurs dividendes ? Non plus. Alors pour qui l'année 2012 sera difficile ?

Sarkozy présentant ses vœux devant des fonctionnaires d'Etat, est parti en guerre contre le droit de grève pour défendre le principe du service minimum dans les transports. Tout lui est bon pour s'attaquer aux salariés comme il l'avait fait le soir du 31 décembre. Sarkozy fait comme si l'année qui vient serait difficile pour tout le monde, il suffirait juste de se serrer tous un peu plus la ceinture ! Il se fiche du monde. Toute sa politique défend les banques et les plus riches.

Il se dit opposé à un troisième plan d'austérité, mais il annonce une « TVA sociale », dont le sens sera de casser la Sécurité Sociale, au profit des patrons et au détriment de notre niveau de vie. Il propose une formation pour les chômeurs qui apprendront ainsi à... rester chômeurs, alors que chômage et précarité sont à la hausse et les profits tout aussi en hausse pour les entreprises du CAC40 (87 milliards d'euros cette année). Ce n'est décidément pas la même crise selon le milieu social auquel on appartient.

Plus près de nous, Schindler vient de subir un cinglant revers par le Tribunal de Grande Instance de Nanterre sur son projet de fusion et réorganisation. Autant la fusion des filiales Somatem, Sacamas, Technilift et Amonter est validée, autant le Plan de "Sauvegarde" des Emplois (PSE) est "purement et simplement annulé". Ce jugement est une excellente nouvelle pour les salariés. La réorganisation qui n'était qu'un écran de fumée pour justifier les licenciements n'est plus.

Ce jugement est un signe plus qu'encourageant pour toutes celles et ceux qui ne croient pas en la fatalité. Les victoires sociales se provoquent et se construisent et se gagnent ! D'autres rendez-vous sont déjà à l'ordre du jour pour les salariés de Schindler. Il ne faudra pas les manquer !

Il y a urgence à mettre fin à la régression sociale. En 2012, plus que jamais "on ne lâche rien !"



WEEK-END ASCENSION à VIENNE

4 jours / 3 nuits

du JEUDI 17 MAI 2012

au DIMANCHE 20 MAI 2012

Inscription
en page 18

Palais baroques où bruissent encore le frou-frou des crinolines, cafés bondés rappelant le début du siècle, immeubles en forme de pièce montée et chefs-d'œuvre de l'Art nouveau. Vienne ne pourrait être qu'une ville de nostalgiques gourmands de sucreries impériales. Héritière directe de la dynastie des Habsbourg, la capitale autrichienne est pourtant bien vivante. Cité d'histoire et de culture européenne, Vienne conjugue au présent son patrimoine culturel. Elle possède notamment l'une des scènes musicales les plus remarquables d'Europe. De Mozart à Beethoven en passant par Brahms, Mahler ou Schubert, le passé musical de Vienne est aujourd'hui partout palpable.



Opéra National de Vienne

JOUR 1 : PARIS / VIENNE

Rendez-vous des participants à l'aéroport avec notre représentant TIME TOURS. Assistance aux formalités d'enregistrement et envol à destination de VIENNE.

A l'arrivée, accueil par votre guide francophone transfert à l'hôtel (les chambres seront mises à disposition à partir de 14h00.)

Départ pour un tour panoramique à travers de centre ville. Vous découvrirez le long du boulevard circulaire appelé Ringstrasse : l'Opéra national, le Musée des Beaux Arts, le Musée des sciences naturelles, le Palais de la Hofburg, le Parlement, l'Hôtel de ville, l'Université, l'église Votive... Déjeuner et après-midi libres pour les découvertes personnelles.

Dîner et logement en hôtel 4**** centre ville ou similaire.



Musée des Sciences Naturelles

JOURS 2 ET 3 : VIENNE

Petits déjeuners à l'hôtel. Journées et déjeuners libres. Dîners et logement en l'hôtel 4**** centre ville ou similaire.

En option : PALAIS DE SCHÖNBRUNN

L'ancienne résidence d'été des Habsbourg constitue, avec ses jardins, un exceptionnel ensemble baroque et un parfait exemple de Gesamtkunstwerk (une totale œuvre d'art). C'est également un formidable témoignage du cadre de vie de la famille impériale et illustre l'ascension et la gloire de la famille de Habsbourg.



JOUR 4 : VIENNE - PARIS

Petit déjeuner à l'hôtel. Matinée et déjeuner libres.

Selon les horaires des vols, journée et repas libres (les chambres devront être libérées à 10h00). Transfert à l'aéroport de Vienne et envol pour Paris sur vol régulier. Arrivée à Paris. Fin de nos services.

**Date limite
d'inscription :
14 février 2012**

**PRIX CE : 330 euros
(au lieu de 660 euros, prix réel)
Supplément single : 130 euros**

NOS PRIX COMPRENNENT :

- L'Assistance aéroport du représentant **TIME TOURS** le jour du départ
- **Le transport aérien Paris/Vienne / Paris sur vols réguliers Air Berlin**
- **Les taxes aéroport & de sécurité** : 115 Euros à ce jour (révisables)
- Transferts en autocar aéroport – hôtel - aéroport avec assistance francophone.
- **L'hébergement (3 nuits) 4**** normes locales** : base chambre double petits déjeuners inclus
Tour de ville
3 Dîners à l'hôtel (3 plats sans boissons)
- Un Carnet de voyage avec documen-

tation et un sac de voyage par couple ou par famille

- Les Assurances Assistance / Rapa-
- triement
- La Vienna Carte 72 heures
- Les Assurances Annulation et Garantie Bagages 3 %

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Les repas non mentionnés, les visites, les boissons, le port des bagages, les pourboires et les dépenses personnelles, tout ce qui n'est pas mentionné dans « nos prix comprennent ».



DISNEYLAND PARIS

BILLET

D'ACCES AUX DEUX PARCS

VALABLE 1 jour du 13 Février 2012 au 28 Mars 2012 inclus

ADULTE : **24 euros** (au lieu de 34 euros, tarif préférentiel)

ENFANT (de 3 à 11 ans) : **gratuit**

Aquarium Sea Life

L'Aquarium Sea Life est le plus grand d'Ile de France : il est situé à 20 mn des portes de Paris, et à proximité des parcs Disneyland. A observer 50 bassins découverts, avec plus de 300 espèces marines



PRIX CE : **5 euros**

(au lieu de 10 euros, tarif préférentiel)

Enfants de moins de 3 ans : gratuit (sans billet)

Demande de billetterie à retourner au CE ou à remettre à un élu accompagné du règlement : **DISNEY** **AQUARIUM**

NOM : Prénom :

NOMS	PRENOMS	DATES NAISS	PRIX

La justice valide les comptes du Comité d'Établissement

L'actualité médiatique donne régulièrement un coup de projecteur sur le financement des Comités d'Entreprises. À croire que la Direction Schindler voulait voir aussi son Comité d'Établissement d'Île-de-France et sa Secrétaire (CGT) sous les projecteurs des médias.



Sous le prétexte de vouloir une plus grande rigueur dans les comptes du Comité d'Établissement (CE), la Direction a assigné en justice le CE et sa Secrétaire. La Direction "soupçonnait" des malversations, voire même des détournements de fond au profit de tiers.

Le CE dispose de deux budgets distincts. Le premier budget correspond à 1% de la masse salariale de l'Île-de-France. Il finance les activités sociales et culturelles. C'est avec ce budget que nous organisons entre autres, les voyages à prix réduits, la billetterie, le spectacle de fin d'année ou le financement des colonies de vacances de nos enfants. Nous finançons également l'association Sport et Loisirs RCS.

L'autre budget correspond à 0,2 % de la masse salariale. Il est utilisé au fonctionnement du CE. Il lui permet d'assurer son rôle de contrôle économique de l'entreprise. C'est avec ce budget que les élus du personnel peuvent notamment nommer des experts pour vérifier les comptes de l'entreprise, en cas de restructuration par exemple. Il y a depuis longtemps une campagne patronale visant à remettre en cause ce budget de fonctionnement, précisément pour porter atteinte à cette liberté des élus de faire appel à un expert. C'est sur ce budget que le CE était sommé de rendre des comptes. Il a fallu présenter des factures datant de plusieurs années. Il a fallu justifier auprès de la justice des factures pour des formations d'élus du CE, pour des médicaments laissés aux déshérités de Cuba lors du voyage du CE ou des factures pour des couronnes mortuaires.

Par son jugement rendu le 18 novembre 2011, la justice valide la totalité des comptes du CE et déboute la Direction de toutes ses demandes.

Toutes les dépenses du CE dans son budget de fonctionnement ont été et sont effectuées légalement. Il n'y a pas eu de malversation ou de détournement au profit de qui que se soit. Les élus du CE ont toujours œuvré dans l'intérêt des salariés et continuent de le faire.

Nous tenons ici à remercier tous les salariés qui nous ont soutenus pendant ces moments. Ce jugement nous conforte et nous renforce dans notre engagement syndical car c'est sur cet engagement, sur cette honnêteté, que la Direction voulait nous salir.

Bien entendu, pour le principe, la Direction Schindler a fait appel de la décision de justice.



WEEK-END de PENTECÔTE à BERLIN

4 jours/ 3 nuits
du SAMEDI 26 MAI 2012
au MARDI 29 MAI 2012

Date limite
d'inscription :
14 février 2012

Rendez-vous des participants à l'aéroport avec notre représentant **TIME TOURS**.

Assistance aux formalités d'enregistrement et envol pour **Berlin** sur vols réguliers **Air France** ou **Air Berlin**.

A l'arrivée, accueil par votre guide francophone.

Départ pour un tour de ville du centre historique : Vous passerez par les endroits les plus connus : Reichstag – le quartier du gouvernement, la colonne de la Victoire, Tiergarten, la Philharmonie, la Place de Potsdam et son architecture futuriste, Kurfürstendamm, l'église du souvenir, Avenue Unter den Linden, Friedrichstrasse, Gendarmenmarkt, la Mairie rouge, Alexanderplatz, la porte de Brandebourg, Tour de télévision

Déjeuner libre. Possible à 21 € par personne (3 plats sans boissons)

Installation à l'hôtel. Dîner et logement à l'hôtel **Mark 4****** ou similaire

JOURS 2 et 3 : BERLIN

Petits déjeuners à l'hôtel.

Journées et déjeuners libres pour une découverte personnelle de la ville.

Dîners et logement à l'hôtel **Mark 4****** ou similaire



JOUR 4 : BERLIN / PARIS

Petit déjeuner à l'hôtel.

En fonction des horaires de vol, **journée et déjeuner libres pour une découverte personnelle de la ville** (les chambres devront être libérées à 10h00).

Rendez-vous à l'hôtel et transfert à l'aéroport.

Envol pour **Paris** sur vols réguliers

Quelques idées d'excursions :

L'île des Musées—Musée de Pergame (durée : environ 4 heures)

Au cœur de Berlin, la célèbre île des musées est l'un des ensembles de musées les plus riches au monde...

Le château de Charlottenbourg (durée : environ 4 heures)

Située dans la partie ouest de la ville, cette résidence baroque date du XVIIIème s. Visite des grands appartements au rez-de chaussée (en passant par la cour d'honneur), des salles de représentation, du cabinet des porcelaines, etc.

Le Musée Juif (durée : environ 3 heures)

Depuis son inauguration en 2001, ce musée compte parmi les institutions importantes dans le paysage muséal européen. Ses expositions, sa collection, son travail didactique et son programme de manifestations font de lui un centre vivant de l'histoire et de la culture germano-juive.

Le Musée du Mur (durée : environ 2 H)

Le musée du mur de Checkpoint Charlie contient une exposition permanente sur l'histoire du mur de Berlin ainsi que divers témoignages historiques de la lutte internationale pour les droits de l'Homme. Sont exposés, entre autres, différents objets et moyens utilisés par les fugitifs et leurs passeurs.

Une Croisière sur SPREE (durée : environ 3 heures)

Une autre découverte de la capitale allemande.

Inscription en page 18

PRIX CE : 331 euros
(au lieu de 662 euros, prix réel)

Supplément single : 150 euros

NOS PRIX COMPRENNENT :

- L'Assistance à l'aéroport du représentant **TIME TOURS** le jour du départ
- **Le transport aérien Paris/Berlin / Paris sur vols réguliers Air Berlin**
- **Les taxes aéroport & de sécurité :** 115 Euros à ce jour (révisables)
- Transferts aéroport – hôtel - aéroport avec assistance francophone.
- **L'hébergement (3 nuits) en hôtel 4**** normes locales :** base chambre double petits déjeuners inclus
- Tour de ville à l'arrivée
- 3 Dîners à l'hôtel (3 plats sans boissons)

- Un Carnet de voyage avec documentation et un sac de voyage par couple
- Les Assurances Assistance Médicale/ Responsabilité Civile et Rapatriement
- Berlin Welcome card culture (Transport 72 heures + pass musées zone AB)
- Les Assurances Annulation et Garantie Bagages 3 %

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Les repas , les visites, les boissons non mentionnés, le port des bagages, les pourboires et les dépenses personnelles



CARTE DE PÊCHE 2012

Carte annuelle personne majeure : 33.50 euros

(au lieu de 67 euros, tarif préférentiel)
1ère et 2ème catégorie. Tous modes de pêche.

Carte interfédérale personne majeure : 41 euros

(au lieu de 82 euros, tarif préférentiel)
1ère et 2ème catégories. Tous modes de pêche.

Carte réciprocaire CHI ou EGHO ou URNE.

Réciprocité gratuite entre les départements de l'EGHO et du CHI.

Réciprocité entre CHI/EGHO et URNE moyennant l'achat d'une vignette en supplément, de 25 euros (non disponible au CE).

En cette nouvelle année, un peu d'humour ne nuit pas...

Alors BONNE ANNEE !

*Plein de petits bonheurs, la
santé et du boulot, mais pas
trop car... lorsque la ma-
chine à café est en panne.....*



Subvention des séjours de vacances pour les enfants :



Nous vous rappelons que le Comité d'Établissement subventionne les séjours organisés par les collectivités locales (ville, département) ainsi que les séjours organisés par des organismes agréés par l'Etat, ainsi que tous ceux organisés dans le cadre scolaire.

Chaque enfant a droit à 30 jours subventionnés par an, fractionnés ou pas.

La subvention s'établit suivant un **quotient familial**. Pour 2012, si vous voulez connaître la subvention journalière à laquelle votre enfant a droit, il vous suffit de nous faire parvenir la copie des 4 feuilles de votre relevé d'imposition 2011 (calculé sur les revenus 2010). Il y a 5 tranches de quotient qui déterminent une subvention s'échelonnant de 5 euros à 13 euros journaliers.

Pour l'attribution de cette subvention, vous devrez fournir ce document ainsi qu'une attestation d'inscription de l'organisme mentionnant les nom et prénom de l'enfant, le lieu et les dates du séjour ainsi que le montant à régler par la famille.

Le libellé du paiement est à l'attention de l'organisme prestataire. **En aucun cas il ne peut être libellé au nom du salarié.** C'est pourquoi, il est important de faire ces démarches auprès du CE avant que vous ayez réglé la facture, pour n'avoir qu'à régler éventuellement le complément. Au cas où les salariés auraient avancé la totalité du règlement, ils devraient se faire rembourser par l'organisme. Attention : lorsqu'il s'agit d'un paiement à l'ordre du Trésor Public, le remboursement est long (quelquefois, il faut compter 3 mois).

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter vos élus ou vous adresser au secrétariat.



WEEK-END LIBRE à ISTANBUL
4 jours / 3 nuits
du VENDREDI 8 JUIN 2012
au LUNDI 11 JUIN 2012



Fascinante avec son histoire, sa culture et ses trésors, Istanbul, active, animée et festive, est aujourd'hui l'une des villes les plus "branchée" d'Europe et la "movida turque" vous emmènera de surprise en surprise.

Le programme qui suit a été conçu comme un film: nous en avons réglé les séquences, choisi la lumière, le son, les décors extérieurs et intérieurs mais en plus, nous vous apportons ce que les meilleurs cinéastes n'ont pas encore pu faire: les parfums et les saveurs de ce monde à découvrir et dont vous êtes les acteurs.

Conçu en deux épisodes, avec une journée consacrée à la découverte active de la ville antique et contemporaine et une autre à la visite des sites incontournables.

JOUR 1 : PARIS ☞ ISTANBUL

Rendez-vous à l'aéroport avec notre représentant **TIME TOURS**. Assistance aux formalités d'enregistrement et **envol à destination d'Istanbul**.

A l'arrivée, accueil à l'aéroport, **départ en autocar pour votre hôtel**.

Installation à l'hôtel.

Après midi libre pour une découverte personnelle d'Istanbul.

Fin d'après midi libre.

Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 2 ET 3 : ISTANBUL

Petit déjeuner à l'hôtel.

Journée et déjeuner libres pour une découverte personnelle de la ville.

Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 4 : ISTANBUL ☞ PARIS

Temps libre jusqu'au transfert à l'aéroport.



Quelques visites sympathiques et excursions payantes vous seront proposées : au menu, entre autres :

L'hippodrome byzantin, la basilique Sainte-Sophie, grand sanctuaire des empereurs byzantins, reconverte en mos-



Entrée du Palais Topkapi

quée en 1453 puis en musée, la Mosquée bleue aux six minarets, le Palais de Topkapi, résidence des sultans du XV^e et XIX^e siècles ;

une croisière sur le Bosphore, une journée de détente aux Iles du prince...



Sur une des îles du Prince

Inscription en page 18

**PRIX CE : 340 euros
(au lieu de 680 euros, prix réel)
Supplément single : 95 euros**

**Date limite
d'inscription :
14 février 2012**

NOS PRIX COMPRENNENT :

- L'Assistance à l'aéroport du représentant **TIME TOURS** le jour du départ
- **Les vols réguliers Paris/Istanbul / Paris sur vols réguliers**
- **Les taxes aéroport**
- Transferts aéroport – hôtel - aéroport
- **Le logement en hôtel 4**** normes locales** : base chambre double petits déjeuners inclus
- Les dîners à l'hôtel

- Un Carnet de voyage avec documentation et un sac de voyage par couple
- Les Assurances Assistance / Rapatriement
- Les Assurances Annulation et Garantie Bagages : 3 %

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Les repas , les visites, les boissons non mentionnés, le port des bagages, les pourboires et les dépenses personnelles

Nouvelle billetterie

SIMULATEUR DE CHUTE LIBRE

Activité disponible à partir de 15 ans

Au programme :

- Briefing
- Equipement
- Session de 2 minutes 30 (soit 3 chutes libres en conditions réelles)

Pour goûter aux sensations de la chute libre ou vous perfectionner dans les figures aériennes, ne perdez pas une seconde de plus et venez découvrir le **simulateur de chute libre** !

C'est une **soufflerie** géante, constituée de 12 moteurs générant 250 km/h de vent, recréant ainsi à la perfection les sensations d'un parachutiste en plein vol. En 2 minutes trente, vous vivrez donc 3 chutes libres en situation réelle, mais sans prendre l'avion...

**Simulateur de chute libre
+ open bar 30'
+ encadrement
+ pack vidéos/photos
+ 1 coupe de champagne
Taittinger**

**Prix CE : 70 euros
(au lieu de 116 euros)**

Lieu d'activité : Argenteuil - Ile-de-France dans le Val-d'Oise

Accès :

A partir de la Gare Saint-Lazare : Sortir "Gare de Corneilles en Parisis" (2,5 Km d'Aerokart à pied ou Taxis) ou Vous avez également la possibilité de sortir à la "Gare du Val d'Argenteuil" (Depuis Paris St Lazare, direction Pontoise.

Puis prendre le bus ligne 1*, arrêt "Fosse aux loups" - Compter ensuite environ 10mn à pied. Attention Bus ligne 1 : Sauf les dimanches et jours fériés





Modalités :

Durée : 2 minutes

Temps à prévoir sur place : 120 minutes

Nombre de participants maximum : Maximum 1 participants par session et 40 par jour.

Bon à savoir : Centre fermé au mois d'août

Ouverture : Ouvert du mercredi au vendredi de 17h à minuit, le samedi de 14h à minuit et le dimanche de 14h à 19h.

Âge : À partir de 15 ans

Poids : 40 à 130 kg

Taille : 80 à 245 m

Equipement à prévoir : Vêtements souples, baskets.

Equipement fourni : Casque et combinaisons.

Encadrement : Moniteurs issus du haut niveau de Parachutisme.

Impératif administratif : Les personnes de plus de 60 ans devront présenter un certificat de non contre-indication à la pratique de la chute libre ou une licence annuelle de parachutisme en cours de validité.

Autorisation parentale : Obligatoire des 2 parents avec les 2 pièces d'identité.

Santé : Les contre-indications à cette pratique sont : maladies du coeur, des poumons, du squelette, des membres, maladies neurologiques ou ophtalmiques. Grossesse en cours, entorses ou blessures récentes, prises médicamenteuses sont également à exclure.



Demande de billetterie à retourner au CE ou à remettre à un élu **accompagnée du règlement :**

NOM : Prénom :

NOMS	PRENOMS	DATES NAISS	PRIX

CIF/DIF : Pour une formation qui ait du sens et qui débouche sur une qualification reconnue.



Chez Schindler, il a été constaté depuis plusieurs années, que très peu de demandes de salariés concernant ces dispositifs ont été formulées.

C'est pourquoi, et surtout, n'hésitez pas à les utiliser et à être mieux qualifié!!!

CIF

Le Congé Individuel de Formation (CIF) : il permet de suivre, en étant rémunéré, une formation de votre choix même si elle ne correspond pas à l'emploi actuel, ni à l'activité de l'entreprise.

C'est la possibilité de réaliser un projet personnel, d'accéder à un niveau supérieur de qualification ou de changer d'activité ou de profession.

Comment ça marche ?

- A. Il se déclenche à l'initiative du salarié.
- B. Il faut obtenir un congé de formation de l'employeur.
- C. Le contrat de travail est suspendu mais le lien de subordination demeure.

Le salaire continue d'être versé par l'entreprise qui se fait rembourser par le Fongecif. En plus du salaire, les frais de formation ainsi que les frais de transport et d'hébergement sont pris en charge par le Fongecif. Ces prises en charge financières peuvent varier d'un organisme à l'autre. La durée de prise en charge peut être d'un an ou de 1 200 heures (plus si accord collectif).

Personnel concerné :

- CDI et 24 mois d'ancienneté, consécutifs ou non, en tant que salarié dont 1 an dans l'entreprise actuelle.
- CDD et 24 mois d'ancienneté, consécutifs ou non en qualité de salarié (quelle qu'ait été la nature des contrats successifs au cours des 5 dernières années), dont 4 mois, consécutifs ou non au cours des 12 derniers mois civils.

Des fiches complètes sont à votre disposition sur le site internet : www.fongecif-idf.fr

DIF

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) : c'est un droit nouveau qui est personnel et s'enclenche à l'initiative du salarié. Comment ça marche :

Il s'enclenche par une demande à l'employeur qui donne son accord.

Pour obtenir une formation intéressée par le salarié, le DIF peut être utilisé seul ou en conjuguant avec d'autres dispositifs (période de professionnalisation, plan de formation).

La formation peut se dérouler (pour tout ou partie), hors du temps de travail. Dans ce cas, un accord écrit est conclu avec l'employeur et une allocation équivalente à 50% est perçue de la rémunération nette.

Si la demande est refusée 2 années de suite, elle peut être transférée au Fongécif où elle est étudiée en priorité.

Si le dossier est accepté, l'employeur doit verser le financement correspondant.

A noter qu'en cas de licenciement ou de démission, le DIF est transférable sous certaines conditions.

Personnel concerné :

- CDI : droit à 20 heures minimum par an cumulable sur 6 ans, soit 120 heures.
- CDI à temps partiel et CDD : le DIF est calculé au prorata temporis.

Exigez vos droits et discutez avec votre hiérarchie. Mieux vaut ne pas le faire seul : le soutien d'un délégué, du syndicat, peut être décisif.



LOGEMENT. 1% PATRONAL.

Une commission au sein du Comité d'Établissement de Schindler IDF se réunit au minimum 2 fois par an.

Cette réunion a pour but d'étudier les dossiers en instance concernant les demandes de logement formulées par les salariés auprès de la Direction.

Merci de noter les noms de vos élus auprès de qui vous pouvez intervenir :

· [DR Francilienne et IN :](#)

Alexandre BORKOVIC : Tél 01 46 49 83 59 | Fax 01 46 49 83 43 - alexandre.borkovic@fr.schindler.com

· [DR Paris :](#)

Michel LONGOU : Tél : 06 77 95 66 88 - michel.longou@fr.schindler.com

DEMANDE D'INSCRIPTION à un WEEK-END 2012

à retourner au Comité d'Etablissement SCHINDLER IDF

21 bis, rue Aristide Briand—BP 38 à Vanves (92174 Cedex)

Nous vous rappelons que seuls **les salariés et leurs ayants-droit** (compagne ou compagnon, ainsi que les enfants à charge) peuvent s'inscrire.

L'inscription doit s'accompagner obligatoirement d'un **acompte de 30 % du montant total du voyage choisi. Le solde est à régler à réception de la facture.**

L'âge des enfants à prendre en considération est l'âge à la date du départ.

Les demandes seront examinées en tenant compte des règles de priorité que s'est fixée la Commission Loisirs. Dans l'éventualité où des salariés seraient évincés, leurs chèques leur seront retournés.

ATTENTION :

La date limite d'inscription est fixée au 14 FEVRIER 2012.

Aucune réponse ne sera donnée avant cette date. La facture que vous recevrez fera foi de l'enregistrement de votre inscription.

DESTINATION	DATE DE DEPART

NOMS	PRENOMS	DATES NAISSANCE	LIEN DE PARENTE	PRIX

à la Cigale 120, bd de Rochechouart 75018 Paris
 métro : Pigalle, Anvers

BLANKASS (rock français)

(suivant possibilités - assis/debout)

VENDREDI 6 AVRIL 2012

Prix CE : 17.10 euros (au lieu de 28.50 euros, prix réel)



CHINESE MAN (trip-hop)

(suivant possibilités - assis/debout)

MERCREDI 11 AVRIL 2012

Prix CE : 18.60 euros (au lieu de 31 euros, prix réel)

BEAT ASSAILANT (rap américain)

(suivant possibilités - assis/debout)

MARDI 15 MAI 2012

Prix CE : 19.80 euros (au lieu de 33 euros, prix réel)



Au Stade de France Zac du Cornillon Nord
 93216 La Plaine St Denis
 métro : Stade de France

RED HOT CHILI PEPPERS (pop rock) (10 options en pelouse or)

SAMEDI 30 JUIN 2012

Prix CE : 43.50 euros (au lieu de 72.50 euros, prix réel)

METALLICA (heavy metal) (15 options)

SAMEDI 12 MAI 2012

Prix CE : 57 euros (au lieu de 95 euros, prix réel)



À Evry **Arènes de l'Agora - Place des Terrasses**
 (suivant possibilités)

YANNICK NOAH (variétés)

VENDREDI 15 JUIN 2012

Prix CE : 26.40 euros (au lieu 44 de euros, prix réel)



concerts

au POP Bercy 8, bd de Bercy - 75012 Paris
métro : Bercy

LENNY KRAVITZ (10 options en gradin)

MARDI 26 JUIN 2012

Prix CE : 46.80 euros (au lieu de 78 euros, prix réel)



BLACK SABBATH (10 options en fosse debout)

(metal traditionnel britannique)

MARDI 19 JUIN 2012

Prix CE : 44.40 euros
(au lieu de 74 euros, prix réel)

à Glazart

7/15, av. de la Porte de la Villette - 75019 Paris
métro : Porte de la Villette

AGALLOCH (suivant possibilités - debout)

(folk metal américain)

MARDI 10 AVRIL 2012

Prix CE : 14.40 euros (au lieu de 24 euros, prix réel)



DIE APOKALYPTISCHEN REITER

(suivant possibilités - debout)

(folk death metal allemand)

JEUDI 26 AVRIL 2012

Prix CE : 15.90 euros (au lieu de 26.50 euros, prix réel)

au Divan du Monde

75, rue des Martyrs 75018 Paris
métro : Pigalle

ENSLAVED (suivant possibilités - debout)

(metal norvégien)

MARDI 6 MARS 2012

Prix CE : 17.10 euros (au lieu de 28.50 euros, prix réel)



spectacles musicaux



au Palais des Sports
1 place de la Porte de Versailles
75015 - PARIS

métro : Porte de Versailles
(10 options en carré or)

1789 - LES AMANTS DE LA BASTILLE

SAMEDI 3 NOVEMBRE 2012 à 20 H
à Prix CE : 53.40 euros (au lieu de 89 euros, prix réel)

au Zénith de Paris
211 av. Jean Jaurès 75019 - Paris
métro : Pantin

Suivant possibilités -
(10 options en carré or)

THRILLER LIVE

SAMEDI 9 JUIN 2012 à 20 H 30
Prix CE : 44.40 euros
(au lieu de 74 euros, prix réel)



concert classique

au Casino de Paris
16, rue de Clichy à Paris 75009
métro : Liège, Trinité

Suivant possibilités

LUDOVICO EINAUDI

SAMEDI 14 AVRIL 2012 à 20 H
Prix CE : 35.40 euros
(au lieu de 59 euros, prix réel)



Compositeur et pianiste italien acclamé par la critique et le public, Ludovico Einaudi est à l'honneur avec la B.O du film "Intouchables". Le triomphe du film participe à révéler l'œuvre d'un compositeur majeur de notre temps.

e n f a n t s

au Grand Rex 1, bd Poissonnière
75002— Paris

Métro : Bonne Nouvelle

10 options en Carré or

LA FABULEUSE TOURNÉE DE MICKEY

DIMANCHE 4 MARS 2012 à 14 H

Prix CE adulte: 27.60 euros (au lieu de 46 euros, prix réel)

Prix CE enfant (jusqu'à 12 ans) : 23.70 euros (au lieu de 39.50 euros, prix réel)



**DATE LIMITE D'INSCRIPTION AUX SPECTACLES :
MARDI 14 FEVRIER 2012**

Demande de spectacles à adresser au Comité d'Etablissement **avant la date limite d'inscription, avec votre règlement.**

NOM et PRENOM DU SALARIE :

Agence : Tel :

NOMS DES SPECTACLES	DATES	NOMBRE DE PLACES	PRIX UNITAIRES	PRIX TOTAUX
PRIX TOTAL				



SCHINDLER, DELINQUANT SOCIAL

Jeudi 24 novembre, un ouvrier mourait et deux autres étaient grièvement blessés lors d'un terrible accident d'ascenseur survenu dans un immeuble de l'Armée du salut du 11^e arrondissement de Paris. Moins d'un mois auparavant, dans le même quartier, une mère et ses deux enfants, locataires d'un immeuble HLM, étaient victimes d'un accident tout aussi médiatique. Ces deux drames ont marqué les esprits et mis sur le devant de la scène un scandale qui n'a que trop duré, et dont on parle peu.

La course au profit financier a encore fait de nouvelles victimes. Lorsque c'est un salarié qui meurt au travail, la fédération des ascenseurs incrimine la victime : "*Il n'a pas respecté les consignes de sécurité*". Lorsqu'une cabine tombe c'est la faute à pas de chance "accident rarissime" : "*Ce n'est sûrement pas un défaut de maintenance*".

Mensonges ! Nous le savons et ils le savent aussi.

Les raisons sont bien connues. Les charges de travail qui augmentent sans cesse. La formation est réduite au minimum. La prévention qui n'existe pas. La Sécurité n'est qu'une ligne budgétaire accompagnée d'un parapluie juridique et moral. Beaucoup d'accidents du travail ne sont pas déclarés. Quand ils le sont, les analyses de la Direction servent à culpabiliser les victimes.

La nouvelle politique de l'entreprise est de transformer un accident du travail avec arrêt en accident de travail sans arrêt en "proposant" au salarié accidenté un poste aménagé. À qui profite cette situation ? Au salarié qui mettra plus de temps à recouvrer sa santé ou à l'employeur qui déclarera un taux de gravité plus faible chaque année ?



Le Président Sarkozy a raison !

Il faut lutter contre la fraude à la Sécurité Sociale. Les premiers tricheurs sont les employeurs qui mettent tout en œuvre pour ne pas déclarer les accidents de travail et laisser le régime général de la Sécurité Sociale en supporter les frais. Un accident du travail est un accident survenu pendant le temps de travail. C'est à l'employeur, seul responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés, d'en supporter les frais, pas la victime ni à la collectivité.

Aucun représentant de la Direction ne peut et ne doit empêcher un salarié de déclarer un accident de travail.

Si vous êtes victime d'un accident, informez rapidement un membre du CHSCT. Ne restez plus seul face au drame qui vous touche. Ne vous condamnez pas à la double peine tout seul.

En matière de sécurité et de santé au travail, Le CHSCT **EST** l'institution de défense des salariés par excellence.



Les secrétaires des CHSCT de l'île de France :



DR Francilienne :
Stéphane Gameroff :
06 89 09 21 84

DR Installations Nouvelles :
Pascal Lemessenger :
06 07 18 73 34

DR Paris :
Michel Longou :
06 77 95 66 88